

# REGLEMENT RANDONNEE

---

## 2 - RANDONNEE 3 parcours

### Art. 1- Montant de l'inscription :

5 et 7 km :

7.00 € par courrier ou internet + 1€, [REDACTED]

12 km :

10 € par courrier ou internet +1 €, [REDACTED]

**PAS D'INSCRIPTION SUR PLACE**

Gratuit pour les moins de 12 ans.

Mineurs : les enfants de moins de 15 ans devront être accompagnés, au-delà une autorisation parentale sur papier libre sera demandée.

Art. 2 – Parcours : 3 distances (5, 7, 12 km).  
Signaleurs au début du circuit puis fléchage.

Art. 3 – Horaires : Départ 9 H 30 pour le 12 km,  
et 10 H pour le 5 et 7 km  
SALLE POLYVALENTE de BRESSOLLES

Art. 4 – Droit à l'image : Tout concurrent autorise les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître lui et ses enfants lors de la manifestation.

### Art. 5 – Modification / annulation :

**Toute inscription est définitive.**

En cas de force majeure (intempéries...) pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler en partie ou en totalité l'épreuve sans remboursement des inscriptions. Aucun remboursement ne sera possible pour quelque motif que ce soit, **excepté en raison du Covid (sur demande du participant).**

### Art.6 – Retrait des bracelets :

Dans la salle polyvalente :

Le samedi 26 entre 14 H et 17 H

Ou le jour même entre 8 H et 9 H 30

Tous les enfants de moins de 10 ans participant à la rando familiale seront récompensés à l'arrivée.

Art 7 - Ravitaillement **En raison des mesures sanitaires imposées nous ne pourrons pas CETTE ANNEE proposer de ravitaillement aux marcheurs. Pensez à prendre une bouteille d'eau !**

L'engagement d'un randonneur implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.